



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 51838

## Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur le verdict de la Cour des comptes qui, dans son rapport annuel sur l'exécution des lois de financement de la sécurité sociale, déplore la faiblesse de l'épidémiologie en matière de cancer, les difficultés de la mise en place du dépistage de certaines tumeurs et l'inégalité des soins. Il lui demande quelles réponses elle entend apporter à ces conclusions et quel est l'état d'avancement et les objectifs précis du plan de lutte contre le cancer présenté il y a quelques mois, notamment en matière de dépistage. Il souhaite connaître si son ministère a réellement les moyens matériels et humains pour mener une véritable politique de santé publique.

## Texte de la réponse

Les cancers sont à l'origine de près de 145 000 décès par an et du tiers des années de vie perdues avant 75 ans. 700 000 personnes sont porteuses d'une maladie cancéreuse pour 240 000 cas diagnostiqués chaque année. Les données épidémiologiques sont actuellement recueillies par l'INSERM pour la mortalité, par sept registres spécialisés et treize registres généraux, et par l'Institut de veille sanitaire, qui se dote d'une unité spécialisée de surveillance épidémiologique. Le haut comité de la santé publique a publié, en 1998, les données d'incidence et de mortalité pour les principales localisations cancéreuses, aux premiers rangs desquels le sein, le colon-rectum, la prostate, le poumon, la lèvre-bouche-pharynx. Si l'incidence estimée du cancer en France augmente fortement depuis 20 ans, en particulier pour les hommes, la mortalité observée progresse moins rapidement et touche aussi d'avantage les hommes que les femmes. Il existe de fortes disparités régionales et sociales qui nécessitent une politique volontariste mise en oeuvre à travers les programmes régionaux de santé et le programme national de lutte contre le cancer. Ce dernier, annoncé le 1er février 2000, se propose, sur cinq ans, de réduire les risques de cancer par une prévention adaptée, de généraliser des programmes de dépistage performants, de favoriser en permanence la qualité de la prise en charge, d'améliorer les conditions de vie et de garantir les droits des malades, de favoriser la recherche et la surveillance épidémiologique. Le programme national prévoit de faire bénéficier, d'ici 2001, l'ensemble des femmes ayant entre 50 et 74 ans d'un dépistage organisé du cancer du sein, dans les trois ans, les femmes ayant entre 25 et 65 ans d'un dépistage organisé du cancer du col de l'utérus, et les personnes ayant entre 50 et 74 ans d'un dépistage organisé du cancer du colon-rectum. Ce programme garantira un égal accès de tous au dépistage sur l'ensemble du territoire et fera bénéficier chacun de la même garantie de qualité. Dans ce cadre, sera assurée la prise en charge à 100 % et le contrôle de qualité des examens de dépistage organisé (mammographies, frottis, Hemocult II), ainsi que le suivi des personnes dépistées. Le rôle des collectivités locales et de l'assurance maladie sont primordiaux pour assurer le financement des actions à travers les associations départementales de dépistage, les programmes régionaux de santé et la prise en charge des malades. La prise en charge hospitalière des cancers est estimée à 45 milliards de francs dont 683 millions cette année ont été spécifiquement débloqués pour soutenir les chimiothérapies - 492 millions de francs pour les greffes de moelle ; 4,4 millions de francs pour l'accompagnement psychologique ; 11 millions pour les consultations de tabacologie ; 25 millions pour l'hospitalisation à domicile ; 47 millions de francs pour les soins palliatifs ; 155 millions de francs pour le

développement des tests de prédisposition génétique et les structures et réseaux de soins. 94 autorisations d'IRM ont été données en 2001 et 1 milliard de francs sont consacrés à la rénovation du parc de radiothérapie et à l'achat de nouveaux appareils. Les nutriments sont pris en charge depuis juin 2000 - 125 millions de francs - et les neurostimulateurs, pour lutter contre la douleur, ont été inscrits au TIPS en septembre 2000. L'Etat contribue également directement, avec cette année, 20 millions de francs en subventions pour des associations et en crédits déconcentrés, notamment pour les programmes régionaux de santé concernant les cancers. 31 millions de francs sont consacrés de 2000 à 2002 pour financer des projets d'innovations diagnostiques et thérapeutiques coûteuses, et le programme hospitalier de recherche clinique s'élève à 31 millions de francs. A ces dépenses directes s'ajoutent le financement des missions en cancérologie de l'Institut de veille sanitaire, de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé et les campagnes de prévention du tabagisme et de l'alcoolisme. Le Fonds national de prévention, d'éducation et d'intervention en santé dispose cette année, pour le financement de programmes actuels de dépistage et la communication, de 310 millions de francs pour le dépistage du cancer du sein, de 6,2 millions de francs pour celui du cancer du col de l'utérus et de 3 millions de francs pour le dépistage du cancer du colon-rectum.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51838

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et handicapés

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 octobre 2000, page 5741

**Réponse publiée le :** 16 juillet 2001, page 4147